

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2015

---

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 802

présenté par  
M. Ferrand

à l'amendement n° 780 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 50 D

À l'alinéa 5, après la référence :

« 389 *bis* »,

insérer les mots :

« du présent code ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.